



Le 6 avril 2018

AUX MEMBRES INSCRITS AU 21^e CONGRÈS DU SEC-CSQ

Objet : Convocation – 21^e Congrès du SEC-CSQ

*Madame,
Monsieur,*

La présente est pour vous convoquer au 21^e Congrès du Syndicat de l'enseignement de Charlevoix (SEC-CSQ) qui aura lieu le jeudi 26 avril 2018, au Camp Le Manoir, 2058, route du Fleuve, Les Éboulements. L'inscription des congressistes est prévue pour 16 h 30. Un apéritif vous sera alors servi. Le congrès débutera officiellement à 17 h 15. Le repas est prévu vers 19 h 00.

*Il est à noter que, conformément à l'article 17 de nos statuts, tout membre du SEC-CSQ peut participer au congrès à condition de s'être inscrit au plus tard quinze (15) jours avant l'événement. Si vous avez l'intention d'y prendre part, vous devez vous inscrire au bureau du SEC-CSQ **au plus tard le mercredi 11 avril 2018.***

De plus, dans le but d'accélérer le déroulement du congrès, nous ne ferons pas, sur place, la lecture du procès-verbal du dernier congrès qui s'est tenu le 26 mai 2016, mais procéderons seulement à l'adoption de celui-ci.

Espérant avoir le plaisir de vous retrouver le 26 avril prochain, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour et au nom du Conseil d'administration du SEC-CSQ

Pou: M. Damien Lapointe, adj. adm.
Damien Lapointe, président

DL/sc

*p. j. : - Projet d'ordre du jour
- Procès-verbal du 20^e Congrès
- Cahier des propositions*

c. c. : Tous les membres du SEC-CSQ